

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN se tient alors que notre pays connaît une crise sanitaire inédite. Dans notre pays, comme ailleurs, la priorité aujourd'hui doit être d'enrayer le plus possible la propagation du Covid-19 et limiter au maximum le nombre de victimes.

Bien qu'il soit difficile d'avoir des certitudes, les recommandations des autorités sanitaires ont toujours été, et restent, le strict respect de la distanciation sociale et des gestes barrières afin de limiter au maximum les échanges entre les personnes. Le premier ministre l'a d'ailleurs rappelé hier soir.

Si la fédération de l'Unsa Education a pleinement conscience que le travail à distance, mis en place depuis le 16 mars, ne permet pas à tous les élèves de bénéficier d'un enseignement efficace, l'investissement, la disponibilité et les pratiques innovantes de l'ensemble des personnels ont permis de conserver, voire de créer, un formidable lien entre les familles et l'Ecole.

Le temps de la resocialisation dans les établissements viendra. Il devra être progressif et prendre en compte à la fois le niveau de compétence des élèves mais surtout l'état psychologique dans lequel chacun d'entre nous sortira de cette période de crise sanitaire.

Le rôle des psychologues de l'Education Nationale sera sans doute un atout sur lequel nous devons nous appuyer.

Toutefois, relever le défi de la reconquête de l'école ne pourra se faire que dans le plus strict respect des conditions sanitaires maximales. Le tâtonnement et les approximations ne pourront être permis au regard de l'enjeu de santé publique.

C'est pourquoi, la fédération de l'Unsa Education appelle l'Etat et notamment le ministère de l'Education Nationale à s'inscrire pleinement dans les exigences portées par le premier ministre en s'assurant que toutes les strictes mesures sanitaires seront applicables et appliquées dans chacun des établissements qui seraient amenés à réouvrir à partir du 11 mai.

Il vous appartiendra, Monsieur le Préfet, de mettre en place ces mesures sanitaires strictes au sein de l'ensemble des établissements scolaires du département.

La présence des personnels, administratifs comme enseignants, ainsi que celle des élèves, y compris en petits groupes, ne pourra être effective qu'après ces vérifications.

Les établissements devront donc, avant leur réouverture, avoir été désinfectés et réapprovisionnés en savon, gel et autre matériel de protection.

Dans notre département, les autorités partagées de l'Etat, de la préfecture et de l'Education Nationale, seront les garantes de ces conditions de réouverture et d'accueil, pour lesquelles un protocole précis et complet concernant les entrées et sorties devra également avoir été arrêté.

Envisager que le « retour dans les écoles » se fasse de manière différenciée d'une commune à l'autre, comme au sein d'une même commune est une piste à ne pas exclure. En effet, la situation ne pourra s'apprécier de la même façon dans une école de 3 classes que dans une école accueillant plus de 400 élèves, qui sont plus de 50 dans notre département.

Concernant la mise en œuvre pédagogique, elle nécessitera que les équipes enseignantes, sous couvert de leur chef d'établissements et de leur IEN, aient pu s'être réunies en amont de la réouverture. La fédération de l'Unsa Education est favorable à la tenue d'un conseil d'administration ou d'école en visio-conférence pour la présentation des modalités de réouverture à l'ensemble de la communauté éducative, notamment les familles représentées par les fédérations de parents d'élèves.

Tout comme nous l'avons fait auprès du Ministère, les représentants de la fédération et de ses syndicats, se tiennent à l'entière disposition de nos institutions, dans les cadres des instances mais au-delà, pour formuler des propositions et construire les modalités d'accueil et d'enseignement les plus efficaces possible pour les élèves comme pour les personnels.

Concernant la rentrée scolaire 2020, nous le savons, la méthode Jean-Michel Blanquer évolue... Après la période de doute relatif, avec des moyens maintenus au moins dans le 1^{er} degré dans le Val-de-Marne, cette année, les masques tombent : 44 postes seulement créés pour les écoles du département. Ils sont loin les 160 et 180 postes des 2 dernières années.

Certes le dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire est pour l'essentiel terminé, mais celui des effectifs réduits en grande section et surtout la limite de 24 élèves par classe en zone banale pour les classes susnommées ne sera pas pour tout de suite. Nous aurions voulu le mettre en place dans le Val-de-Marne, le ministre ne le permet pas – alors même qu'il l'a revendiqué dans les médias.

Alors que le nombre d'élèves scolarisés dans le département ne connaît pas de baisse réelle, alors que les besoins en remplacement sont plus que jamais une réalité, alors que l'inclusion scolaire nécessiterait davantage de créations de poste, le Val-de-Marne, devra cette année se contenter de faire avec les moyens du bord.

Il y a quelques jours, le gouvernement a décidé d'offrir une rallonge budgétaire nationale pour s'acheter la paix sociale des mairies notamment en zone rurale. Bilan pour l'académie de Créteil : 24 postes supplémentaires, qui pour répondre à la demande du ministère ont tous été attribués à la Seine-et-Marne.

Dans le second degré, malgré une montée démographique, le ratio ouvertures/fermetures de poste est positif de 3 postes. Dans le détail, il faut noter que la montée en charge du collège Audin de Vitry-sur-Seine implique de nombreuses créations de postes (6 sur les 10 chaires certifiées ouvertes). Hormis ce collège, peu de créations sont à noter, les dotations académiques puis départementales ne permettant pas de répondre à tous les besoins cette année encore.

D'autre part nous notons comme tous les ans, des postes de technologie vacants qui sont supprimés. Si on ajoute à cela les très nombreux postes de SII supprimés en lycée, nous ne pouvons qu'être interrogatifs sur le devenir de la matière. La fédération de l'Unsa Education est toujours inquiète sur les effets des 2 heures supplémentaires imposées, tant sur les postes que sur les compléments de service. Nous apprécions l'effort de nous mettre à disposition les CSR/CSD programmés pour l'an prochain mais nous aimerions connaître les modalités et les délais dans lesquelles les collègues concernés seront avertis.

Enfin, concernant la répartition des moyens et des heures dans les collèges du Val de Marne, la situation actuelle rend peu lisible les modalités utilisées pour affiner, notamment pour les collèges où les remontées n'avaient pas eu lieu dans les temps.

Pourriez-vous nous indiquer, Madame la Directrice Académique, comment les collègues seront concertés dans ces décisions ? Des directives seront-elles données afin d'avoir une équité de traitement dans tous les établissements ?

Nous souhaitons conclure notre déclaration en vous remerciant, Madame la Directrice Académique, de la tenue de votre engagement.

Lors du CTSD de rentrée, à notre demande, l'engagement avait été pris de mesurer, au cours de l'année actuelle, si les conditions étaient réunies pour faire évoluer les critères de calcul de décharge des directeurs en prenant en compte les groupes de CP/CE1 et GS dédoublés.

La fédération de l'Unsa Education a ainsi constaté, dans les documents préparatoires reçus, que cette évolution était désormais en place dès la rentrée scolaire 2020.

Bien que cela ne règle pas toutes les difficultés, nous y voyons une première réponse apportée aux directrices et directeurs du département, en parallèle de celles issues des 2 premières réunions de l'Observatoire de la direction d'école. Il sera intéressant de voir, pour les écoles concernées, les effets positifs de cette hausse de décharge pour la direction, notamment dans la disponibilité augmentée pour le directeur pour construire le lien avec les familles et le pilotage de l'équipe enseignante.

Pour le reste, là encore, les services de la Préfecture auront toute leur responsabilité à prendre pour travailler de concert avec les municipalités pour que les outils et les conditions matérielles nécessaires aux directrices et directeurs d'école soient déployés dans toutes les communes où cela est nécessaire.

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique, Mesdames, Messieurs les membres du CDEN, pour l'attention que vous avez porté à notre propos.

Clément PEYROTTE
David LELONG
Les représentants de la fédération de l'Unsa Education au CDEN 94